



COMITE DU JURA

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL



REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Le vendredi 2 octobre 2020 18h30.

Au boulodrome régional de Bains

Présents :

Melle Emilie MARAUX.

Mmes Françoise GAUTHIER, Jocelyne JARCELLAT, Yvette OUTREY et Stéphanie ZERBINI.

MM. Dominique BACHELEY, Jean BINDA, Michel BOURGEON, Paulo DE BASTOS, Michel DEMOUGEOT, Patrick GRUNEISEN, Philippe JARCELLAT, Jean-Marie MARAUX, Antoine MARTINELLO, Gilles OUTREY, Michel PERRUSSEL et Marc SERTILLANGE.

Absents excusés :

MM. Patrick CROTET, Michaël FAIVRE, Gérard PELLOTIER, Hervé MOINE et Christian VALET.
Docteur RAZAFINDRAKOTO Davida.

Invité :

M. Jérémy MARAUX

La troisième réunion du Comité directeur du CD39 commence sous la présidence de Paulo DE BASTOS.

Le Président remercie les membres présents et témoigne de son vif bonheur de retrouver tout le monde après ces longs mois de disette. Néanmoins, le virus circule toujours.

La présence de M. Gilles OUTREY est d'autant plus appréciée qu'il a subi une lourde opération au cœur et que sa convalescence se passe très bien.

Il signale d'emblée que toutes les précautions sanitaires strictes ont été prises pour que cette réunion puisse se tenir. Elle se déroule sur les terrains du boulodrome avec une distanciation physique. Port du masque lors des déplacements et gel hydro alcoolique. Pas d'espace buvette et donc pas de petit mâchon à la fin de la réunion.

Remerciements au club de Mont sous Vaudrey pour le prêt des tables pour cette réunion.

Remerciements également à M. Jérémy MARAUX pour sa présence.

Le CD39 a une pensée pour Guy MAZUER du club de Bletterans et José MARQUES, ancien président du club de Passenans et arbitre départemental. **Dernière minute** : M. Yves PILLOT de Champagnole.

Par ailleurs, le Président souhaite un prompt rétablissement à Pierre BINDA de Champagnole.

Au registre sportif et des bonnes nouvelles, félicitations à Guillaume PICARD, vainqueur de la 2^{ème} rencontre nationale handisport à Gy associé à David LAFOND.

En Coupe de France, 23 clubs ont disputé les 3 tours départementaux en 1 mois. Seul un match a fait d'attentions toutes particulières et le CD39 remercie l'arbitre M. MONNIER pour son efficacité à cette occasion.

1 : Approbation des comptes rendus des réunions du 13 mars 2020 et du 24 juin 2020.

Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

2 : Point sur la situation sanitaire et la saison sportive.

Le Président déclare : « La situation sanitaire a contraint les clubs et le CD39 à réduire au strict minimum les activités sportives. Cette saison quasiment blanche a tout de même permis le déroulement des trois tours de la Coupe de France en 1 mois. Merci aux clubs et aux arbitres qui ont bien géré cette première phase départementale de la compétition.

Pour le reste, les clubs ont pu reprendre les entraînements internes. Je suis en contact régulier avec les Présidents GAGLIARDI et PETETIN qui me font part de leurs initiatives quant à l'ouverture de leur boulodrome. Je les remercie pour leur éclairage. Par ailleurs, de nombreux présidents m'interrogent, en particulier, sur les écoles de pétanque et sur l'application du protocole sanitaire. Je réponds au jour le jour compte tenu de la situation. ». Les boulodromes peuvent ouvrir à condition que soit appliqué et respecté le protocole sanitaire selon les dispositions définies en fonction de la classification de la zone géographique dans laquelle il se trouve. Donc, tous les boulodromes, même ceux situés en zone rouge peuvent ouvrir. En ce qui concerne la Franche-Comté, nous nous trouvons actuellement en zone verte. Donc il faut se référer aux dispositions relatives à cette zone. (Voir tableau ci-dessous)

CATEGORIE	ZONE VERTE	ZONE D'ALERTE	ZONE D'ALERTE RENFORCEE	ZONE D'ALERTE MAXIMALE	ÉLÉMENTS OBJECTIVÉS
PRATIQUE COMPETITIVE HAUT NIVEAU (en plein air ou en boulodrome couvert au sein des clubs)					
COUPE DE FRANCE	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Continuité Haute Performance Pratique collective à effectif assez réduit Protocole sanitaire (Gel/Distanciation) et masque pour les non-pratiquants y compris les joueurs hors pratique
JOURNEES C.N.C.	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	
STAGES SELECTIONS	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	
MANIFESTATIONS SPORTIVES EN PLEIN AIR DANS LES CLUBS (HORS ESPACE PUBLIC)					
Compétition/Exhibition Animation/Entraînement	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé (Port du masque conseillé pour les pratiquants)	Pratique encadrée Compétitions avec nombre restreint d'engagés Protocole sanitaire (Gel/Distanciation) et masque pour les non-pratiquants y compris les joueurs hors pratique
MANIFESTATIONS SPORTIVES EN BOULODROME COUVERT (ESPACE CLOS ET COUVERT)					
Compétition/Exhibition Animation/Entraînement	Autorisé	Autorisé	Autorisé seulement pour les MINEURS (Ecoles de Pétanque /stage détection) Port du masque obligatoire pour l'encadrement		Continuité pédagogique (Cf Ecole) avec faible transmission du virus chez les enfants. Protocole sanitaire (Gel/Distanciation) et masque pour les non-pratiquants y compris les joueurs hors pratique
MANIFESTATIONS SPORTIVES DANS L'ESPACE PUBLIC (Nationaux / Régionaux / Départementaux)					
Compétition/Exhibition Animation/Entraînement	Autorisé avec une déclaration au Préfet si plus de 10 personnes		Maximum de 10 PERSONNES DONC COMPETITIONS INTERDITES		Directives du droit commun des rassemblements dans l'espace public.
SPECTATEURS					
Jauges AUTORISES	Max 5000 personnes Possibilité à la hausse par le Préfet	Max 5000 personnes Possibilité à la baisse par le Préfet	Maximum 1000 personnes Sauf restriction décidée par le Préfet		Jauges de Spectateurs (Hors toutes les accréditations pour l'organisation) Protocole sanitaire (Gel/Distanciation) PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE pour les spectateurs.
VIE ASSOCIATIVE					
A.G., Réunions Formation	Autorisé	Autorisé	Format dématérialisé / Télétravail Possibilité dans les Etablissements Rassemblant du public ouverts (Cf préfet)		Respect des statuts Protocole sanitaire (Gel/Distanciation/Masques)

Rappel des dispositions sanitaires définies dans le plan de reprise N° 4 du 16 juillet dernier :

- Le port du masque sera obligatoire dans les bouledromes couverts et dans tous les espaces clos (club house) à partir du lundi 20 juillet pour les spectateurs et les personnes à risque. Vivement conseillé pour les joueurs sur le terrain.
- Respect strict des gestes barrières (Distanciation physique, lavage des mains, port du masque, etc...). • Retour sur une pratique normale sur tous les terrains permettant un positionnement possible respectant les distances conseillées. Utilisation d'un jeu sur deux.
- Sont interdites les poignées de mains, accolades et embrassades. • Respect des gestes barrières et distanciations des personnes pour les compétiteurs et spectateurs. • Lavage des mains, boules et buts à la fin de chaque partie.
- Il faut assurer le nettoyage régulier et la désinfection des structures communes.
- Espaces de consommations / restaurations : instauration de plusieurs files d'accès avec 1 m entre les personnes et distanciations entre les tables + port de gants et de masque pour les personnes de service, avec utilisation de verres / gobelets / couverts jetables.
- Tables de marques : instauration de plusieurs files d'accès avec 1 m entre les personnes + port de gants et de masques pour les gestionnaires.

Des concours peuvent donc s'organiser en respectant le protocole sanitaire. Bien évidemment, il y aura moins de participants compte tenu des normes de distanciation exigées. De fait, la buvette devrait moins rapporter. Faute de recette conséquente, les mises devront être revues à la baisse.

Michel BOURGEON : Si cette situation devait s'inscrire dans la durée, il faudra prévenir les joueurs car pour l'instant la plupart sont réticents par rapport à ça.

Paulo DE BASTOS : Effectivement, les textes doivent évoluer. Tout ce qui était écrit dans le marbre depuis des années, « mises + 50, mises + 60 », devient caduque. Au moment où je vous parle, les textes actuels ne sont pas transposables à la réalité de la situation. Il s'agira bien évidemment d'adapter les textes en fonction des contraintes nationales ministérielles. Dès lors, un club pourra par exemple, organiser un concours avec 12, 24 ou 32 équipes, avec une dotation égale à 15, 20 ou 25% des mises. Cette réflexion devra être menée par le nouveau Comité Directeur au cours du premier trimestre 2021. J'ose espérer que d'ici là on aura peut-être des solutions qui nous seront proposées par les autorités sanitaires et autres.

Ce qui m'inquiète le plus, si cette situation devait se prolonger, avec la psychose qu'elle est en train de provoquer, c'est que les gens ne vont pas se presser pour renouveler leur licence. Ils vont attendre des jours meilleurs. Dans ces conditions, ce n'est pas cinq ou six comités qui seront mis sous tutelles ou qui seront amenés à disparaître et le nôtre en fait partie. Beaucoup de comités ont des charges incompressibles telles que des charges salariales ou des remboursements d'emprunts, des frais de fonctionnement : loyers, assurances, chauffage, électricité, eau etc... Autant de charges dont ils ne pourront plus s'acquitter. Donc au final, c'est la disparition qui peut être envisagée.

Il poursuit : « La prolifération des concours sauvages n'a été ni encouragée ni appréciée par le CD39. Je me suis senti solidaire de tous les clubs affiliés réduits à aucune activité alors qu'en même temps, des records de participation étaient battus sur certains concours. Je peux vous dire que des maires m'ont contacté pour avoir des renseignements. Je leur ai simplement rappelé que le concours qui se déroulait sur leur commune engageait leur responsabilité en cas de problème. Certains ont annulé et d'autres ont eu lieu sans aucun accord de qui que ce soit. Quant aux joueurs, je le redis, chacun a pris ses responsabilités en s'y rendant. Maintenant, que des clubs affiliés organisent des concours sauvages sans agrément du CD39 est inadmissible, les faits sont avérés et diffusés dans la presse. J'interrogerai ces clubs en AG.

A ce jour, il faut préparer la fin de saison avec l'AG électorale et préparer 2021.

Ce dont je suis le plus fier, c'est l'attitude responsable des clubs qui ont respecté les préconisations sanitaires, ce qui, à ce jour, se traduit par le très faible taux confirmé de cas de COVID 19 parmi les licenciés. »

3 : Point sur la trésorerie : Dominique BACHELEY – Michel PERRUSSEL

Comptes, Trésorerie Générale, situation au 02/10/2020 :

Cpte Courant BPBFC	690.50 €
Livret BPBFC	34 520.83 €
Cpte Emprunt CA	109.65 €
Cpte Courant CA	1 688.80 €
Total de l'actif	37 236.98 €

Dominique BACHELEY : comme chaque année, je vais adresser une facture de fin d'année aux clubs ; celles-ci vont être allégées par rapport aux années précédentes : les inscriptions aux championnats du Jura, il n'y aura simplement que celles du tir de précision. Après, tout ce qui est CDC, CNC il n'y en a pas. Seuls, l'inscription à la coupe de France pour les 23 clubs concernés, le petit solde, dont a parlé Antoine, dû par certains clubs sur les licences et les calendriers 2020 feront l'objet d'une facturation.

Dominique aborde le sujet des panneaux publicitaires et évoque la possibilité éventuelle de ne pas facturer, en totalité ou partiellement, l'annuité publicitaire de l'année 2021 due par chaque entreprise concernée, plus précisément, parce que le boulodrome est resté fermé en 2020 et que par conséquent, peu ou pas de gens ont pu les consulter. Un débat s'instaure et il en ressort qu'une majorité se positionne pour que les factures pour l'année 2021 soient adressées normalement aux entreprises. De ne pas facturer, on risque de perdre un partenariat. Certaines entreprises pourraient se dire « on a rien payé l'an passé, alors pourquoi cette année ? » On attendra leur réaction en retour. Certaines paieront sans se poser de questions, d'autres nous questionneront. On agira au cas par cas.

Vu la situation sanitaire que nous avons vécue, avec les mesures de confinement sur plusieurs mois et la mise en sommeil de toutes les activités dans notre secteur, les membres du Comité prennent la décision de ne pas facturer aux clubs concernés les annonces publicitaires de leur concours et/ou régional ou de leur loto qui ont paru dans le calendrier 2020.

Paulo DE BASTOS : On s'était posé la question de savoir si on devait supprimer ou pas le calendrier papier. Naturellement il a un coût autour des 1 600, 1 700 €. C'est un document qui est consulté. Sur ces petites publicités, il faut qu'on les garde et que l'on garde quand même un calendrier papier, car en le supprimant on prend le risque de supprimer également ces annonces pour les régionaux, concours et autres, donc de supprimer ce service rendu aux clubs mais aussi de se priver de la recette publicitaire qu'elles génèrent. D'autres annonceurs, autres que les clubs, utilisent le calendrier pour se faire connaître et il serait dommage également de se priver de cette recette.

Sur le Planète Boules, nous allons poursuivre notre partenariat. Ce magazine reste apprécié. Les clubs n'ont pas fait remonter suffisamment de mécontentements pour envisager la suppression de ce partenariat.

Dominique BACHELEY : Au sujet de l'emprunt que nous remboursons à hauteur de 4 200 € par mois, il y a un dispositif qui a été mis en place par le gouvernement à la suite du COVID concernant la possibilité pour les entreprises, ou les associations de faire une pause dans le remboursement de leurs emprunts. Nous avons utilisé cette pause mais simplement sur 1 mois. Cela ne supprime pas une mensualité mais offre un décalage dans le temps. Aussi, sur l'année 2020 nous aurons à comptabiliser 11 mensualités au lieu de 12. Nous aurions pu utiliser jusqu'à 6 mois de reports mais sur un délai plus long il y a des intérêts supplémentaires à payer.

Lors de notre dernière réunion nous avons constaté que l'eau ne coulait plus aux robinets du boulodrome. En fait, SUEZ avait fait une inversion de compteurs entre le nôtre et celui d'un commerce situé dans la zone galerie marchande vers Super U. Depuis, chacun a retrouvé son compteur mais également SUEZ nous a remboursé la somme de 476.75 € car à un moment donné, on a payé pour deux compteurs.

Autre point : L'électricité que nous produisons avec les panneaux photovoltaïques, nous la vendons à EDF OA Nous sommes propriétaires depuis le 29 juin 2019, nous avons établi la facturation parce que c'est obligatoire

de la faire au 28 novembre 2019, donc on a eu 5 mois de production. Par la suite, ça été très, très dur de se faire payer par EDF OA. Ces gens-là ont le monopole et véritablement ils font tout ce qu'ils peuvent pour que les petits producteurs comme nous abandonnent et finissent par ne pas se faire payer. J'ai beaucoup insisté et stocké dans un dossier informatique toutes mes démarches, (soit 13 pages dans Word), les comptes rendus téléphoniques, (34 coups de téléphone) que j'ai pu avoir avec eux. Au final, ils nous ont payé et cela en valait le coup car nous avons perçu la somme de 7 271.75 €. J'espère que l'an prochain ça ira mieux car j'en ai vraiment bavé pour faire aboutir ce dossier. »

Comptes trésorerie du boulodrome : Situation au 02/10/2020

Livret A :	76 500.00 €
Compte Bancaire :	4 734.26 €
Caisse :	51.78 €
Total de l'actif :	81 286.04 €

Paulo DE BASTOS : Dominique BACHELEY et Jean-Marie MARAUX ont accompli un travail phénoménal durant la période d'été afin d'obtenir des aides dédiées dans le cadre du fond de solidarité spécial COVID. Ils ont réalisé plusieurs dossiers auprès des différentes collectivités : ANS (ancien CNDS), Région, Département et Fédération.

Dominique BACHELEY : Comme chaque année, on a fait 2 demandes de subventions que nous qualifierons « d'habituelles » :

- Une auprès du conseil départemental : Subvention accordée 8 175 € (nous devrions percevoir le solde d'ici quelques jours)
- L'autre auprès du CNDS : Montant accordé 2 500 €

Grâce à l'appui de Jean Marie, nous nous sommes déjà tournés auprès de la fédération puisqu'il existait un fond de solidarité spécial COVID destiné à venir en aide aux comités dont les ressources étaient impactées en raison de la crise sanitaire. La fédération nous a demandé dans un premier temps d'effectuer des demandes auprès du Conseil Département ainsi que du Conseil Régional. Ce que nous avons fait. Nous avons donc adressé nos demandes auprès de ces deux instances, puis une troisième auprès de notre fédération ainsi qu'une quatrième auprès de l'ANS. Chaque dossier devait faire apparaître un état des recettes que le comité n'avait pu percevoir du fait de la crise sanitaire, ainsi qu'un état des dépenses non réalisées en raison de son fonctionnement mis en sommeil pour les mêmes raisons. Ce fut un énorme travail que nous avons déposé début septembre auprès des instances concernées. Nous sommes à ce jour dans l'attente des décisions d'attributions qui leurs seront réservées.

Paulo DE BASTOS : Remercie les trésoriers pour l'énorme travail effectué en vue d'obtenir ces aides financières, lesquelles seront les bienvenues dans notre situation actuelle.

La commission financière s'est réunie au mois de juillet pour faire le point sur les différents comptes : Montant des sommes « à sortir » d'ici la fin de l'année, montant des sommes qui ne seront pas dépensées en raison du fonctionnement restreint du comité. La projection est à l'image de notre prévisionnel : on avait prévu un déficit budgétaire de - 30 000 €. On peut affirmer que si, grosso modo on pouvait se maintenir dans ce que nous avons prévu et grâce aux aides qui nous seront accordées, on sera satisfait.

Jean-Marie MARAUX : Indique qu'il a connaissance des différentes collectivités territoriales que les dossiers de demande de subventions de solidarité spécial COVID ne leur parviennent pas aussi nombreuses qu'espérées. Il en serait de même au niveau des demandes effectuées auprès de l'ANS. La date de clôture des demandes étant révolue, cette situation est plutôt intéressante pour nous car les montants des enveloppes étant arrêtés, ils seront entièrement distribués, et faute de concurrents, nos demandes risquent d'être acceptées dans leur totalité. Jean-Marie poursuit que notre demande effectuée auprès de la fédération est en bonne voie et a recueilli une attention toute particulière de la part de la commission d'attribution des ces aides.

Réunion de la commission des finances du CD39 : Le 10 novembre à Salins les Bains. A l'adresse suivante : 26, rue de la République Résidence Charles SANDER. Rendez-vous à :

- 15h00 : vérification des comptes : sont concernés Dominique BACHELEY, Michel PERRUSEL, et les deux vérificateurs aux comptes Michel GONCE et Jacques PARIS
- 17h00 : Réunion de la commission des finances. Sont concernés : Paulo DE BASTOS, Antoine MARTINELLO, Dominique BACHELEY, Michel PERRUSSEL, Philippe JARCELLAT et Jean-Marie MARAUX (Absent excusé ce jour).

4 : Point sur le boulodrome régional.

Après les événements relatés lors du comité directeur du 13 mars dernier, il y a eu une grande page blanche du fait du confinement imposé tant aux entreprises qu'aux experts. Nous avons quand même eu une réunion avec la Communauté de Communes au mois de juillet, juste avant le départ de M. ROCHER, lequel n'avait pas été réélu à son poste de maire lors des dernières élections municipales. Nous savions pertinemment qu'il ne pourrait continuer à exercer la présidence de la Com Com, mais nous avons souhaité le rencontrer une dernière fois pour essayer d'obtenir certaines garanties, qu'en définitive, nous n'avons pas obtenues. La fin de cette rencontre s'est mal passée avec le Directeur de la Com Com car ce dernier nous demandait de saisir notre assurance. Nous avons fait comprendre à M. GAUTHIER, qu'à un moment donné on en était plus là et que le Comité prendrait d'autres dispositions si nécessaires.

Les travaux qui avaient été retenus lors de l'expertise précédente ont été réalisés : à savoir, la remise en état de 8 convecteurs de chauffage sur les 12 existants. Reste à remettre en état les 4 autres restants. Il fallait pour cela une dernière tranche de travaux et définir à la fois la nature de ceux-ci et bien évidemment qui en assurerait le paiement.

Une réunion s'est tenue le 24 septembre : les différents experts présents ainsi que l'entrepreneur DBM ont convenu de la nécessité de terminer au plus vite la dernière tranche des travaux : remise en état de marche des 4 convecteurs restant, installation de chapeaux coniques sur les cheminées d'évacuation ainsi que des collerettes étanches à leurs bases afin d'éviter d'éventuelles infiltrations d'eau de pluie et le plus importants de munir chaque convecteur d'un système d'évacuation des condensas ce qui devrait éviter que les appareils se remplissent d'eau comme nous l'avons constaté par le passé. Les frais concernant ces travaux seront supportés par les assurances autre que celle du Comité. Il est important de rappeler que le CD39 ne supporte aucun de ses frais qui se chiffrent à hauteur de 26 000 €. Un protocole doit être signé entre toutes les parties. Le 10 novembre, une réception des travaux sera réalisée car 50% de ceux-ci devront être effectués. Fin novembre, le reste. Notre expert judiciaire veillera et vérifiera que le protocole soit respecté.

Dernière minute : le Président a signé ce protocole le mardi 6 octobre.

Pourquoi avons-nous imposé le 10 novembre comme date de fin de travaux ? Compte tenu de l'année que nous avons vécue, il était important et c'est même notre devoir que de pouvoir présenter à notre AG des éléments concrets à nos clubs afin qu'ils ne s'imaginent pas que nous avons relâché notre travail mais que nous avons maintenu la pression sur ce dossier qui malgré tout est un dossier très lourd.

Parcelle à vendre à M. FOUILLAND (directeur de 3F) : Nous avons décidé de vendre une parcelle de terrain à l'entreprise 3F. En contre partie, l'entreprise 3F doit nous défricher et aménager la parcelle de terrain qui se trouve au fond des terrains extérieurs, à droite de la station d'épuration. Ils doivent dégager cette parcelle de manière à ce qu'elle soit aménageable en terrains de jeu provençal ou de pétanque ou en aire de pique nique. (A étudier à l'avenir). Il s'agit également de récupérer les jeux que nous perdons avec la vente de la parcelle à 3F. M. FOUILLAND désire agrandir son entreprise, il aimerait conclure au plus tôt l'achat de cette parcelle. Il a contacté le Président cette semaine en lui proposant une rencontre chez le notaire. Le Président a décliné cette proposition car l'accord qui avait été conclu avec M. FOUILLAND, en présence de Christian VALET n'est resté qu'un accord verbal. Il est hors de question de signer quoique ce soit tant que nous n'avons pas un engagement écrit sur la contrepartie concernant l'aménagement de la parcelle et surtout de la remise en état de l'aire d'accès à l'entrée du parking qui aujourd'hui est truffée de trous par les véhicules de l'entreprise 3F. Une rencontre est prévue le mercredi 4 novembre à 15h.

Tribunes : L'expertise s'est déroulée à LONS LE SAUNIER à Jura Parc au mois de juillet. Le dossier est entre les mains de notre expert judiciaire. Il nous a avoué que dans l'immédiat il était submergé par des dossiers

extrêmement lourds mais qu'il s'occupe de nous dès que possible. Nous devrions récupérer des tribunes pouvant accueillir 444 personnes pour un montant de 1 200 € environ.

Décennale : Notre expert a effectué en notre présence, un relevé des malfaçons et dysfonctionnements des locaux et des équipements qui ne sont pas dus à l'usure mais au fait qu'ils se sont anormalement dégradés. Leur remise en état relève de la compétence des entreprises qui les ont initialement installés. A l'appui de cette expertise, elles seront contactées avant l'expiration de la garantie décennale pour les sommer d'intervenir. Cependant, on risque de se heurter à la difficulté d'en joindre quelques unes du fait que certaines ont mis la clé sous la porte au cours de ces 10 dernières années.

Un point lié à la sécurité a été réglé 15 jours après cette expertise : A l'extérieur du boulodrome, il y a une échelle qui permet de monter sur le toit. Des personnes avaient pris l'habitude de monter sur le toit et d'y consommer de la bière, comme le prouve les nombreuses canettes vides que nous avons récupérées. De plus, un certain nombre de graffiti étaient tagués sur le revêtement du toit. Notre expert a demandé, pour des raisons de sécurité engageant notre responsabilité, de condamner l'accès à cette échelle. Cela a été fait.

L'autre urgence, est de réaliser un système d'aération dans la réserve située derrière le bar. En effet, ce local est clos et les appareils tels que le système des tireuses à bière et l'armoire réfrigérante génère beaucoup de chaleur qu'il faut impérativement ventiler d'autant que cette atmosphère surchauffée accentue et nuit au bon fonctionnement de ces appareils.

Le système permettant un ré-enclenchement des panneaux sanitaires n'a pas pu être installé pendant la période de confinement. Christian VALET est passé régulièrement au boulodrome cet été et a constaté que le système n'a jamais disjoncté. Donc, nous verrons avec lui s'il y a nécessité d'installer ce dispositif dont les travaux avaient été décidés en réunion plénière. **Dernière minute :** Suite à un contrôle effectué le 5 octobre dernier, on a constaté que le système avait disjoncté. Est-ce la conséquence des mauvaises conditions atmosphériques ? Il a depuis été remis en service mais il s'avère qu'il faudra finalement installer le système permettant un ré-enclenchement automatique car dès lors que les panneaux sont hors service, ils ne produisent aucune tension électrique, donc au final, ils ne rapportent rien.

5 : Bilan du Conseil National et du Comité directeur de la FFPJP (Jean-Marie MARAUX) :

Le Conseil National et le comité directeur de la FFPJP s'est déroulé les 25, 26 et 27 septembre en visioconférence avec les informations suivantes :

- Point sur les licences 2020 : 280 000 licenciés au 25 septembre, soit une baisse de 7% des effectifs. (20 000 licenciés de moins)
- Point sur le centre national : Le Comité directeur a décidé de reporter d'une année la présentation au Congrès National, la décision sera donc prise au congrès de Belfort en janvier 2022. La décision a été prise du fait de la crise sanitaire et de l'avancement du dossier qui n'était pas assez avancé pour passer au vote du Congrès d'Evian.
- Augmentation de 2 € du prix de la licence pour 2021 : La décision sera prise par le Comité Directeur au plus vite en fonction de la réponse des organismes bancaires sur la capacité d'emprunt de la Fédération. La licence passera de 10 à 12.00 €. Cette enveloppe concernant ces 2 € sera provisionnée dans les finances de la fédération pour grossir le capital de manière à ce que l'on puisse sans trop de problème obtenir un emprunt. 2 € sur 250 000 licenciés représentent une enveloppe de 500 000 €. En rajoutant le capital de la vente de l'immobilier actuel au niveau du siège à Marseille, soit 800 000 €, on arrive à un montant de 1 300 000 €. Avec la trésorerie actuelle on devrait atteindre les 2 000 000 €. C'est l'apport personnel qu'il faut avoir pour pouvoir négocier un emprunt de 8 ou 9 000 000 €. Cette augmentation risque d'être mal perçue par les comités régionaux, départementaux et les clubs. Jean-Marie MARAUX pense que cette augmentation pourrait être absorbée, pour partie ou en totalité, par les comités et les clubs sur la part qu'ils perçoivent ou conservent sur l'année 2021 au vu des excédents réalisés sur l'année 2020 en raison qu'elle fut une année blanche et qu'elle n'a donc pas nécessité l'engagement de la totalité des frais prévus à leur budget prévisionnel. Jean-Marie précise que l'on ne peut surseoir d'une année cette augmentation car si on ne la demande pas en 2021, on ne pourra pas

emprunter. Le projet a été acté par les présidents au congrès du Touquet en janvier donc on ne voit pas pourquoi on reviendrait sur cette décision.

- L'organisation du Congrès des 17 et 18 décembre à EVIAN LES BAINS : A ce jour, le Congrès se déroulera en séance présentielle mais devant la crise sanitaire toujours présente, il est nécessaire d'envisager la possibilité d'organiser en visioconférence en totalité et en partie et également de prévoir des élections avec un système électronique fiable et légalisé. Pour l'instant, le comité de Haute Savoie et la Ville d'EVIAN sont prêts à accueillir les congressistes.

- Pour les assemblées générales de fin d'année dans les CD et les CR, il est recommandé de prévoir dans l'ordre du jour une AG extraordinaire qui puisse leur permettre de modifier les statuts en fonction des événements de la crise sanitaire afin de prévoir la possibilité d'avoir recours à un vote électronique.

- Les présidents de Région sont invités à un conseil national les 13 et 14 novembre prochain en même temps que la réunion du Comité Directeur de la FFPJP.

- Pour le CNC : 50% des comités seulement ont envoyé leurs équipes disputer les finales.

- Info : En 2021, au mois de juillet aura lieu le championnat d'Europe séniors.

Jean-Marie revient sur le point qu'a soulevé le président De Bastos en début de séance au sujet des concours sauvages et précise que la fédération ne pouvait interdire la Marseillaise qui avait tout loisir d'être organisée à compter du 1^{er} août dès lors que les organisateurs obtenaient l'accord du préfet, voire du préfet de région. Ce qu'ils ont obtenu.

Réaction de Paulo DE BASTOS suite à l'intervention de Jean-Marie Maraux : Juste sur un ou deux points qu'a abordés Jean Marie :

- Quelle a été ma position concernant l'augmentation des licences de 2 € ? J'ai été le premier président de CD de la nouvelle région à interpellier mes collègues début septembre pour demander officiellement un gel de l'augmentation des 2 € en 2021 compte tenu du fait, et Jean-Marie l'a rappelé tout à l'heure, que le projet d'acquisition ou de construction d'un centre national n'en est qu'au stade de projet et encore moins construit. Oui, j'ai voté « POUR » cette augmentation lors du vote au congrès du Touquet car notre sport se doit d'être doté d'un centre national de formation. NON, je ne mets pas en cause mon vote lorsque je demande un gel de l'augmentation de 2 €, mais, je le disais simplement que d'un point de vue éthique et moral j'ai beaucoup de mal à demander aux clubs d'appliquer cette décision. Finalement, ma requête effectuée auprès de mes collègues n'a pas obtenu l'adhésion souhaitée. J'ai quand même demandé au Président du Comité Régional de faire un courrier à la Fédé au nom des CD ayant répondu favorablement. Ce qu'il a fait.

Je suis d'accord avec Jean-Marie pour dire que vraisemblablement ce sont les comités régionaux qui auront le moins souffert durant l'année écoulée. Par contre, il y a beaucoup de clubs, s'ils n'ont pas pu organiser la manifestation dans l'année comme un concours ou un loto, qui leur permettent de payer le reliquat qu'ils doivent à leur comité, ceux-là se retrouvent vraiment en difficulté. Ces manifestations sont parfois essentielles à la survie de ces clubs car ils continuent pour certains à avoir des charges de loyers et autres. Voilà pourquoi je suis beaucoup plus nuancé que toi sur la situation des clubs.

Jean-Marie précise que les clubs ont la possibilité de demander des aides, des subventions. Pourquoi ne pas les demander ?

Paulo De Bastos : Malheureusement, beaucoup ne le font pas et sont souvent découragés par la complexité des dossiers à fournir pour les obtenir.

Autre réaction par rapport à ton intervention là où j'ai été très en colère c'est sur le CNC. C'est une honte que d'avoir proposé que cette compétition puisse avoir lieu en sachant qu'il n'y aurait aucune montée, ni aucune descente. C'était juste faire quelque chose pour qui ? Pour des clubs qui n'ont pas de problèmes de trésorerie du fait qu'ils sont sponsorisés et souvent subventionnés par leur commune. En conclusion, 50% des clubs n'ont pu participer faute de moyens financiers étant donné que ni leur club, ni leur CD ne pouvaient prendre en charge les frais liés à leur participation.

Question de Marc SERTILLANGE : Sur le prix de la licence, qu'est ce qu'on décide ?

Paulo DE BASTOS : Sur ce point, il est clair qu'il n'y a même pas besoin de discuter. Il y a une note du CNOF du mois de mai dernier qui rappelle qu'il est hors de question pour les comités départementaux de procéder à des remboursements de licences ou des reports sur l'année suivante.

Marc SERTILLANGE précise que sa question portait sur l'augmentation des 2 €.

Paulo DE BASTOS : Je vais y venir, mais ta question me permet de faire cette précision qui devrait répondre à beaucoup de personnes qui souhaitent que le CD 39 décide d'une réduction sur le prix de la licence 2021, voire d'une délivrance gratuite. J'ai donné un exemple très simple aux présidents clubs qui m'avaient contacté à ce sujet : Dieu merci, on peut passer une année sans avoir d'accident. Demande-t-on à son assureur qu'il nous rembourse la cotisation de l'année écoulée ? NON.

Je vous rappelle une chose : Une licence, c'est une cotisation solidaire et collective. Ce n'est pas simplement pour pouvoir jouer c'est aussi une assurance qui permet au joueur d'être couvert en cas de problèmes. Une licence sert également au fonctionnement d'un club et d'un comité. La personne qui prend une licence ce n'est pas seulement pour le plaisir de jeter des boules mais également elle contribue au rayonnement de son club, de son comité, de sa région et de sa fédération. Sur les 2 €, je l'ai dit et je le répète ce soir, je suis très, très mal sur ce sujet. Je le vis mal. Pourquoi ? Parce que je vais devoir être la voix du comité départemental et en particulier de la commission des finances et au fond de moi-même, je suis contre. J'ai peur que cette augmentation de 2 € dissuade encore quelque uns qui n'ont pas beaucoup de réflexion sur le sujet et qui vont dire que l'on se moque d'eux en demandant une augmentation du prix de la licence alors qu'ils n'ont pu jouer de l'année. Pour répondre à Marc, je lui réponds par une question ? Le comité a-t-il le choix ? A-t-il le choix et surtout la possibilité d'absorber ces 2 € et de ne pas les répercuter aux clubs ? A-t-il le choix de peut-être ne répercuter qu'1 € et de laisser les autres 1 € au bon vouloir du comité régional ?

Marc SERTILLANGE : C'est toujours le même problème et cela va encore retomber sur le club et le licencié.

Paulo DE BASTOS : De toute façon, au bout du maillon, il y aura toujours le licencié. Par ailleurs, il y a un problème de calendrier : les commissions des finances des comités départementaux et régionaux ne peuvent pas attendre mi novembre pour connaître la position de la région, d'autant que la nôtre se réunit le 10 novembre et que notre AG a lieu le 21 novembre.

Jean-Marie MARAUX : Il y a une réunion du Comité Directeur Régional le 31 octobre. Si à ce comité directeur vous analysez cette possibilité vous aurez à cette date votre décompte de la fédération, vous connaîtrez également votre solde de l'année 2020. Si vous avez un solde positif de 20 ou 30 000 € comme je le pense, vous pourrez, pourquoi pas, décider d'attribuer une ristourne de 1€ sur les licences aux comités départementaux.

Paulo DE BASTOS : C'est une très bonne possibilité qui a besoin d'avoir quelque chose sur quoi se fonder. C'est à dire sur une décision de la part de la fédération, avec une incitation à ce que les comités régionaux qui effectivement ont été les moins impactés par la crise sanitaire, prennent en charge une partie de l'augmentation des 2 €. Pour répondre très précisément à Marc : Il faut attendre le 10 novembre où on aura une situation très précise de ce que la fédération aura fait comme retour d'une part et d'autre part de la décision qui aura été envisagée par le comité régional le 31 octobre. A la lumière de ça, il faudra qu'il y ait quelque chose de fait au niveau des clubs. Mais de cela, nous en reparlerons ultérieurement.

Le Président rappelle qu'il nous reste à négocier les 19 000 € que le CD 39 doit à la Communauté de Communes. Si l'on obtient leur abrogation partielle ou totale, bien évidemment nous serons en mesure d'aborder le problème des ces 2 € sous un autre angle.

6 : Préparation AG CD39.

Conséquences de la pandémie du coronavirus, l'année 2020 aura été une année quasiment « blanche » en termes de compétitions. Il n'y aura donc pas de rapports exposés par les divers Présidents de commissions comme nous avons l'habitude de le faire. C'est une page qui va être largement abrégée. En dehors de la commission des finances et celle du boulodrome, seules trois autres commissions qui ont connu des actions au cours de l'année interviendront : Il s'agit de la commission arbitrale parce que dans ce domaine il y a des choses très importantes à dire, et là ce sera l'occasion cette année de marteler certains messages, surtout que nous avons reçu un document concernant la formation des arbitres. Ensuite la commission des jeunes où il y a eu pas mal d'actions avec en plus un qualifié à la finale des Pépites à Sainte-Livrade, et la commission sportive car malgré tout nous avons eu des compétitions qui ont pu se tenir. L'ordre du jour devrait s'en trouver allégé bien que celui-ci devra permettre les élections des membres du nouveau Comité Départemental.

Exceptionnellement, **celle-ci débutera à 14h15.**

- **Réservation du CARCOM** : réalisée par M. Antoine MARTINELLO.
- **Envoi des convocations et invitations : le lundi 26 octobre.** M. Michel PERRUSSEL se charge des convocations, M. Paulo DE BASTOS (des 7 présidents de CR BFC, du président du Comité Départemental Sport Adapté, de la Présidente du Comité Départemental Handisport, du Président du Comité Régional Bourgogne Franche-Comté, du Président de la FFPJP et de la FIPJP) et M. Jean-Marie MARAUX des invitations aux différents officiels. (+ MM. RAQUIN, CLEMENT, LAJEUNE). Seront également convoqués les vérificateurs aux comptes (MM. Michel GONCE et Jacques PARIS) et la commission électorale (MM. Jean-Luc PERRIN, Guy BUATOIS, Jacques PARIS et Michel DEMOUGEOT).
- **Boissons** : Mme Yvette OUTREY
- **Mise en place de la salle** : vers 13h 13h15.
- **Déroulement de l'AG** : le président fait une proposition d'ordre du jour. Celle-ci est validée par les membres présents. Il faut rajouter un point supplémentaire « AG extraordinaire » au cas où on en aurait besoin pour l'utilisation d'un vote électronique. A ce jour, le vote est encore un vote plurinominal. Donc les candidats font acte de candidature individuellement. Pas de pot d'honneur à l'issue de l'AG.
- **Les comptes rendus de commission doivent être transmis avant le 7 novembre à notre secrétaire général M. Michel PERRUSSEL. Sont concernés : jeunes (M. BOURGEON), arbitrage (Patrick GRUNEISEN), sportive (Emilie MARAUX/ Hervé MOINE), licences et mutations (Antoine MARTINELLO), trésorerie générale et boulodrome (Dominique BACHELEY et Michel PERRUSSEL), travaux réalisés au boulodrome (Christian VALET).**
- La capacité d'accueil de la salle au CARCOM est de 160 places. En situation sanitaire elle pourrait être réduite à hauteur de 25% ce qui porterait sa capacité d'accueil à 40 personnes environ. Il faudra bien qu'on le sache car si l'on est réduit à 40 personnes, il faudra envisager qu'une seule personne par club participe ou que l'on puisse organiser l'AG dans un autre lieu, comme Jura Parc par exemple.

7 : Préparation AG CR BFC à Salins les Bains.

Une dernière réunion du Comité Régional se tiendra le 31 octobre à Bains :

9h00 à 12h00 : commission des finances (salle de réunion)

10h30 à 12h00 : commission régionale d'arbitrage (boulodrome dernière travée à gauche)

14h00 à 18h00 : comité directeur de la BFC : (boulodrome, travée à droite)

14h00 à 16h00 : commission régionale d'arbitrage (salle de réunion).

Café d'accueil à 8h et à 10h servi sur table : Yvette et Gilles OUTREY. Espace buvette fermé.

Repas : vu le traiteur (Paulo DE BASTOS)

Pour l'AG du 28 novembre 2020 :

Paulo DE BASTOS : On avait l'habitude d'y inviter tous les membres du CD 39 lorsque cette Assemblée générale se déroulait dans le Jura. Compte tenu des normes sanitaires exigées cela ne sera pas possible. Il faut pourtant que le CD 39 soit représenté. J'ai donc décidé d'y inviter le Président Délégué, le trésorier et le secrétaire général.

- Réalisation de cochonnets (présents offerts aux membres du CR BFC) : Michel BOURGEON et Hervé MOINE s'en chargent : 50 unités.
- Respect des règles sanitaires.

8 : Point sur les licences et mutations : Antoine MARTINELLO

Situation à la date du 02/10/2020

Licences

1517 licences, soit 96.20 % par rapport aux 1577 licences établies en 2019 :

1377 licenciés seniors dont 1094 masculins et 283 féminines répartis comme suit :

649 vétérans : 537 masculins et 112 féminines

728 seniors : 557 masculins et 171 féminines

140 licenciés jeunes dont 101 masculins et 39 féminines

24 juniors (16 masculins et 8 féminines)

51 cadets (37 masculins et 14 féminines)

44 minimes (31 masculins et 13 féminines)

21 benjamins (17 masculins et 4 féminines)

40 duplicata et 20 corrections d'erreur ont été comptabilisés, soit 60 dont 5 à la charge du cd39 = 55 payants.

155 créations de nouvelles licences. 123 licences avec reprise de carte.

Mutations :

73 mutations internes payantes traitées

17 mutations internes gratuites traitées

14 mutations externes sortantes ont été comptabilisées dont 1 gratuite (benjamin)

18 mutations externes entrantes ont été établies.

Trésorerie :

1377 licences Senior x 50.00€	=	68 850.00 €
1 licence Senior x 50.00€	=	50.00 € (Cortinovis 2019)
140 licences Jeune x 12.00€	=	1 680.00 €
55 duplicata/correction x 8.00€	=	440.00 €
29 affiliations clubs x 54.00€	=	1 566.00 €

		72 586.00€

A ce jour la somme de 71 474.00 € a été réglée par chèques et/ou par virements bancaires.

Et 1 112.00 € restent à encaisser.

DECOMPTE FINANCIER DES LICENCES ET AFFILIATION

CLUBS	AFFILIATION	LICENCES SENIORS	LICENCES JEUNES	DUPLICATAS	SOMMES DUES	SOMMES REGLEES CHEQUES	SOMMES REGLEES VIREMENTS	SOMME A PERCEVOIR
0001 PETANQUE BLETTERANOISE	54.00 €	4 350.00 €	132.00 €	32.00 €	4 568.00 €	4 510.00 €		58.00 €
0002 AMICALE PETANQUE CLAIRVALIENNE	54.00 €	1 650.00 €	84.00 €	16.00 €	1 804.00 €	1 804.00 €		- €
0004 AMICALE BOULE JURASSIENNE	54.00 €	5 750.00 €	84.00 €	24.00 €	5 912.00 €		5 750.00 €	162.00 €
0008 EVEIL SPORTIF MONTMOROT	54.00 €	2 150.00 €		8.00 €	2 212.00 €	2 212.00 €		- €
0009 JOYEUX PETANQUEURS PONTOIS	54.00 €	2 350.00 €			2 404.00 €	2 350.00 €		54.00 €
0010 AMICALE BOULE ARINTHOD	54.00 €	1 800.00 €		8.00 €	1 862.00 €		1 862.00 €	- €
0015 PETANQUE ORGELETAINE	54.00 €	2 000.00 €	72.00 €	16.00 €	2 142.00 €	1 992.00 €		150.00 €
0016 PETANQUE COTEAUX HAUTE SEILLE	54.00 €	900.00 €			954.00 €		954.00 €	- €
0017 L'ETOILE JURA	54.00 €	1 900.00 €		8.00 €	1 962.00 €		1 912.00 €	50.00 €
0020 CARREAU CHAMPAGNOLAIS	54.00 €	2 550.00 €	60.00 €	24.00 €	2 688.00 €	2 610.00 €		78.00 €
0021 GOURIBOULE CHATELNEUF	54.00 €	1 300.00 €	96.00 €		1 450.00 €	1 450.00 €		- €
0022 PASSEANS PETANQUE	54.00 €	550.00 €	48.00 €		652.00 €	652.00 €		- €
0023 PETANQUE POLINOISE	54.00 €	3 000.00 €	120.00 €	8.00 €	3 182.00 €	3 120.00 €		62.00 €
0024 PETANQUE SALINOISE	54.00 €	4 550.00 €	108.00 €	32.00 €	4 744.00 €		4 736.00 €	8.00 €
0026 PETANQUE ARBOISIENNE	54.00 €	750.00 €			804.00 €	704.00 €		100.00 €
0027 SPORTIVEMENT PETANQUE	54.00 €	1 550.00 €	12.00 €	16.00 €	1 632.00 €	1 574.00 €		58.00 €
0029 PETANQUE MONT/VAUDREY	54.00 €	5 750.00 €	120.00 €	32.00 €	5 956.00 €	1 416.00 €	4 540.00 €	- €
0032 PETANQUE DU BAS JURA	54.00 €	4 400.00 €	24.00 €	40.00 €	4 518.00 €	4 460.00 €		58.00 €
0037 AS JEANRENAUD	54.00 €	250.00 €		8.00 €	312.00 €	304.00 €		8.00 €
0043 DOLE PETANQUE CLUB	54.00 €	4 150.00 €			4 204.00 €	4 204.00 €		- €
0044 AMICALE PETANQUE CHAMPVANS	54.00 €	3 700.00 €	396.00 €	24.00 €	4 174.00 €	4 174.00 €		- €
0045 LA BOULE DE DAMPARIS	54.00 €	3 050.00 €		32.00 €	3 136.00 €	2 620.00 €	466.00 €	50.00 €
0046 MOISSEY PETANQUE	54.00 €	1 300.00 €	24.00 €	32.00 €	1 410.00 €	1 352.00 €		58.00 €
0050 US MOREZ	54.00 €	2 500.00 €	72.00 €	8.00 €	2 634.00 €	2 634.00 €		- €
0051 PETANQUE SANCLAUDIENNE	54.00 €	1 500.00 €		16.00 €	1 570.00 €	1 570.00 €		- €
0052 PETANQUE BOIS D'AMONT	54.00 €	200.00 €			254.00 €	254.00 €		- €
0055 PETANQUE MOIRANTINE	54.00 €	3 500.00 €	192.00 €	32.00 €	3 778.00 €	3 678.00 €		100.00 €
0057 PETANQUE ROUSSELANDE	54.00 €	250.00 €			304.00 €	304.00 €		- €
0058 AS PETANQUE FONCINE	54.00 €	1 250.00 €	36.00 €	24.00 €	1 364.00 €	1 306.00 €		58.00 €
TOTAL	1 566.00 €	68 900.00 €	1 680.00 €	440.00 €	72 586.00 €	51 254.00 €	20 220.00 €	1 112.00 €

9 : Point succinct sur les commissions.

a) Commission Jeunes :

SELECTIONS DE ZONE JEUNES (- de 18 ans) (B.F-C)

minimes/2cadets/2juniors) + proposition de joueurs pour l'Interzone.

AUXERRE (89) les 26 & 27 septembre 2020

N.B. : Les frais de déplacements sont pris en charge par le CD 39.

Jeunes Masculins et jeunes Féminines

36 jeunes présents issus des sélections départementales ou territoriales :

12 CD89/6CD71/6CD21/6CD58/6CD39 – Absents : CD25/CD70/CD90

Espoirs Masculins :

Pas de sélection pour cette catégorie en 2020

Espoirs Féminins :

Pas de regroupement prévu en 2020

Jeunes Féminines :

Estelle Bourgeon toujours dans le collectif France participera à Sainte-Livrade CD47 au trophée des Elites avec les jeunes masculins et les jeunes féminines France.

3 Minimes :

Jarjat Mathis : né le 04.06.2009 - licence 039/03908379 (Clairvaux)

Tabouret Fabio : né le 30.06.2008 - licence 039/03908876 (Clairvaux) est retenu pour les Pépites à Sainte Livrade.

- les déplacements par le Comité Régional

- l'hébergement et restauration par la FD.

Binda Bastien : né le 16.12.2010 - licence 039/03908722 (Champvans) est retenu pour les Pépites à Sainte Livrade.

1 Junior :

Galmiche Léo : né le 10.11.2004 - licence 039/03908700 (Mont-sous-Vaudrey)

2 Cadets:

Binda Loïc : né le 04.01.2007 - licence 039/03908901 (Champvans)

Ménétrier Mathéo : né le 02.02.2007 - licence 039/03908587 (Champvans)

2 éducateurs pour la notation :

Jarjat Stéphane (BF1 renouvelé 2020) - licence 039/03908179 (Clairvaux)

Bourgeon Michel (BF1 renouvelé 2020) - licence 039/03902375 (Champvans)

1 initiateur : qui peut participer à la notation (vient à ses frais) si besoin :

Binda Samuel (I - inscrit à la formation BF1) - licence 039/03901008 (Champagnole)

b) Commissions sportive :

Les 3 clubs qui sortent de la phase départementale sont : Mont sous Vaudrey, la Boule de Damparis et Sportivement Pétanque. Les résultats ont été transmis à la FD.

Dernière minute :

Le 1^{er} tour régional sera joué le 1^{er} novembre 2020. 23 clubs régionaux sont concernés. Le tirage a été effectué, il est à consulter sur le site du Comité. Pour ce qui concerne les clubs jurassiens :

- MONT SOUS VAUDREY (39) reçoit le club de MORTEAU (25)
- MARNAY (71) reçoit le club de DAMPARIS (39)
- SPORTIVEMENT PETANQUE (39) reçoit CHARNAY LES MACON (71)

Paulo DE BASTOS : J'ai quand même une remarque à formuler qui n'est pas sportive mais qui a été une vraie difficulté pour la commission arbitrale de trouver des arbitres pour les différentes rencontres. Quand je disais tout à l'heure à Patrick qu'il aurait à rédiger pour l'AG un rapport d'activité relativement important. Je trouve inacceptable, je le dis clairement, alors que la saison a été quasiment morte, qu'on n'arrive pas pour 6 matchs, à trouver dans des conditions raisonnables des arbitres. Donc on va épurer le calendrier. Il y a des noms d'apparats et ces gens il faut les enlever du pool arbitral. Ce n'est franchement pas acceptable que des arbitres qui par ailleurs sont fraîchement reçus ne participent à aucun arbitrage. On ne comprend pas leurs motivations.

Arbitrale :

Nouveauté fédérale : Les conditions de passage d'arbitre départemental changent complètement. C'est comme pour les éducateurs et les initiateurs. Il faut obligatoirement avoir suivi une formation appelée « tronc commun ». Cette formation doit être envoyée et présentée à la fédération en proposant une date et un lieu de

formation et elle doit être chapeautée soit par la Région, soit par le comité départemental. Les candidats qui veulent passer l'examen doivent y assister. S'ils n'y participent pas, ils ne peuvent pas se présenter à l'examen. Alors là, le pompon : 60.00 € d'inscription. Qui devra les supporter ? le candidat ? le club ? le CD ? Dans le Jura, on n'a pas attendu ces nouvelles dispositions et il y a de très nombreuses années que nous préparons nos candidats arbitres à l'examen, et ce gratuitement.

L'examen n'a plus lieu le 3^{ème} dimanche de janvier, il est fixé au 2 février 2021. Maintenant se pose une vraie question dont je n'ai pas la réponse ce soir, qui fait cette formation ? Si c'est comme pour les éducateurs, si ce n'est pas quelqu'un qui est mandaté par la fédération, il ne peut pas la faire. Par exemple, chez nous, chez les jeunes, on n'a qu'un référent qui peut la faire c'est Ludovic BAUDEMONT qui doit venir de Côte d'Or. La question est qui peut faire cette formation pour les arbitres ? La commission arbitrale départementale a arrêté la date du 16 janvier 2021. Je comptais adresser cette date à la fédé en précisant que les formateurs seraient Michel PERRUSSEL et Michel DEMOUGEOT. A l'heure actuelle, il n'est pas du tout certain qu'ils puissent la faire. J'ai donc du trouver une astuce, (mais il faut qu'elle soit acceptée par la fédération et le comité régional), c'est que le 16 janvier, ce ne soit pas que la formation pour les candidats jurassiens, mais pour tous les candidats régionaux. Dès lors c'est Jean LOCATELLI et Antoine MARTIN qui viendraient. Tous d'eux sont référencés à la fédération puisqu'ils sont arbitres nationaux. Nous aurons une réponse à cette proposition le 31 octobre lors de la réunion du comité régional.

Proposition faite par le Président : En ce qui concerne la formation des candidats arbitres qui participeront à cette journée, à 60.00 € : Il me semble logique que ce soit le CD 39 qui prenne en charge les frais de formation et que leurs clubs, s'ils le veulent, participent à leurs frais de déplacements. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Cette mesure est applicable pour tous les candidats jurassiens qui participeront le 16 janvier 2021 à ce tronc commun. On a besoin de les encourager, c'est notre petite participation. Après, le jour où ils deviennent arbitres, ils doivent prendre conscience qu'ils ne sont pas arbitres de leur propre club. Ils portent un écusson national, de fait, ils sont au service et dépendent directement de leur département ou de leur région et non de leur club.

Pour info : Celui qui passe cette formation du tronc commun est habilité ensuite à être Initiateur.

Je crois qu'il est bon de rappeler aux futurs candidats qui vont participer au tronc commun, y compris d'ailleurs à ceux qui par la suite souhaiteraient passer aux grades supérieurs de présenter lors de leurs demandes, un extrait de casier judiciaire bulletin N° 3.

Cette demande par internet est simple à réaliser et elle est gratuite.

Je vous mets le lien ci-dessous.

<https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr>

Autre nouveauté en ce qui concerne les arbitres : La formation continue est OBLIGATOIRE pour continuer à être désigné. Cette formation pourra être assurée à la demande du Président de région ou du département :

- Par un arbitre national et/ou du PNA (formations nationales, régionales, départementales)
- Par un arbitre régional qui assure cette formation depuis plusieurs années avec l'accord du président de région (formations régionales et/ ou départementales)
- Par un arbitre départemental qui assure cette fonction depuis plusieurs années avec l'accord du Président du Comité départemental (formation départementale)

Les arbitres qui ne participeront pas à ces formations de type « formation continue » ne seront plus certifiés dans leur fonction par le Comité. C'est dire qu'ils ne pourront plus arbitrer.

Rappel : Les arbitres de plus de 65 ans doivent faire parvenir au président un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'arbitrage avant la fin du mois de novembre s'ils veulent continuer à arbitrer au cours de l'année 2021.

Rappel : toute personne non recyclée avant le mois de janvier 2021, NE POURRA PAS EXERCER son rôle d'éducateur sur les compétitions fédérales à partir de 2021.

10 : Préparation saison 2021.

- Les présidents de district ont reçu un mail du président du CD 39 pour savoir s'il fallait envisager des réunions de districts pour élaborer le calendrier 2021 ou pas, en sachant que dans des mesures symboliques il y a celles qui consistera à proposer aux clubs qui étaient candidats cette année s'ils désirent reconduire l'organisation des championnats qu'ils avaient choisie en 2020, mais également les concours inscrits au calendrier 2020. Sur les 4 districts, deux seulement ont pris l'option de maintenir une réunion. Celui du district de la Joux et le district du Haut Jura ont décidé de ne pas en faire. Le Président pense que c'est une bonne chose que de faire une réunion de district car cela lui permettra d'anticiper sur d'éventuels chevauchements. Si l'on prend le calendrier 2020 et si on le reporte sur 2021, il y a déjà des chevauchements. Pourquoi ? Parce que le calendrier fédéral a un petit peu changé et donc ça se répercute aussi sur le calendrier régional et départemental. Par ailleurs, notre CRC régional va subir un grand changement au niveau de ses dates. En fait il y aura 4 journées pleines qui vont se dérouler sur le mois de mars : les 6 et 7 mars à Bains et le 20 et 21 mars en Haute Saône.
- Le championnat régional de pétanque de sport adapté : la date est arrêtée au 13 mars 2021
- La rencontre avec Handisport : date fixée au 30 janvier 2021
- Création d'une commission Jeu Provençal en 2021 avec une finale départementale le 10 juillet et intégration du CRC FC et BFC. (sous réserve du nouveau comité directeur élu).
- Championnat de tir de Précision : Philippe JARCELLAT.
Une nouveauté : En 2021, le championnat de tir de précision sera organisé différemment que celui de 2020. La qualification commencera au niveau des clubs : Le championnat ne se déroulerait plus uniquement sur une phase départementale mais déjà au niveau des clubs, comme l'a fait la Haute-Saône ou la Nièvre. Cela veut dire quoi ? Il est parfaitement anormal que des clubs comme Saint Claude n'aient eu finalement que 2 ou 3 joueurs qui viennent jusqu'à Bains participer à ce championnat parce que forcément cela crée des frais pour une compétition qui risque d'être « pliée » en peu de temps. En organisant des pré-qualificatifs au sein des clubs, on favorise la possibilité d'une participation plus importante de joueurs. Tout cela, se déroulera sous le contrôle des dirigeants et des arbitres du clubs. (D'où l'importance pour chaque club d'avoir des arbitres). Le club inscrira et fera passer le nombre de personnes qu'il souhaite, par contre, **la seule règle que tout le monde devra respecter c'est qu'on devra retenir le meilleur score établi dans une série**. Le club pourra organiser plusieurs tours s'il le décide, mais seul le meilleur score que le joueur aura réalisé dans une série parmi celles auxquelles il aura participé sera retenu. Le club enverra tous les résultats à Philippe JARCELLAT qui les centralisera et effectuera un classement. Les 24 premiers qualifiés seront retenus pour participer à la phase finale plus éventuellement tous les joueurs ex aequo classés au même rang que le 24^{ième}. Certains membres émettent le souhait que cette phase de pré qualification puisse s'organiser au niveau des districts. Réponse : Si un district souhaite organiser cette phase pré qualificative, cela est parfaitement faisable donc autorisé.
Une précision : La participation des joueurs aux phases pré qualificatives ne donnera pas lieu à facturation. Seules les participants à la phase finale seront facturés aux clubs.

11 : Questions diverses.

- Délégués au congrès d'Evian : seront désignés parmi les élus.
- 3 Grands électeurs au Comité Régional : seront désignés parmi les élus.
- Candidatures au Comité Régional : date limite le 20 octobre.
- Le mercredi 24 juin une délégation du Comité Départemental du Jura Handisport était reçue au boulodrome de BAINS par le Bureau du Comité Départemental du Jura de pétanque et du jeu provençal. M. Paulo DE BASTOS, Président du CD 39 FFPJP a signé une convention partenariale avec Madame Annie CERIGNAT, Présidente du CDH 39, en vue de contractualiser des liens favorisant la pratique de l'activité pétanque pour les personnes en situation de handicap moteur et sensoriel, (auditif et visuel), en mutualisant leurs ressources, leur expertise et leurs actions.

- Le Président remercie M. Jérémy MARAUX pour sa présence, celui-ci se déclarant impressionné par la lourdeur des dossiers abordés. Il préconise au CD39 d'être encore plus efficace en termes de communication (par exemple, la lecture des comptes rendus en diffusant le lien sur le réseau social du CD39) afin que chacun puisse se rendre compte des lourdes responsabilités qui incombent au comité directeur.
- Pour des raisons statutaires, le CD39 inscrit dans ce compte rendu qu'il valide le projet de M. Jérémy MARAUX. Celui-ci sera présenté en toute transparence lors de l'AG du 21 novembre.
- AG CDOS : 9 octobre : le Président donne délégation à Michel DEMOUGEOT.
- Conférence sur l'honorabilité des éducateurs le 22 octobre à Juraparc.

Le Président lève la séance à 22h30.

Le secrétaire Général du CD39 FFPJP
Michel PERRUSSEL

Le Président du CD 39 FFPJP
Paulo DE BASTOS